

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01023 Numéro SIREN : 400 819 330 Nom ou dénomination : ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2022 sous le numéro de dépôt 22826

Certifiés conformes
le 18 Juillet 2022
Le Représentant Légal

22886

25 AOUT 2022

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS Assistance Travaux Publics Service

14 place Georges Pompidou

93160 NOISY LE GRAND

APE : 4399E-

Siret : 40081933000061

CABINET SYNALLIANCE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre
de TOULOUSE Midi Pyrénées

3 Rue Jules RAIMU Bât B - TOULOUSE 31200

Tel 05.82.99.11.30

Fax

Courriels : j.assot@synalliance.fr

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	407 098	189 528	217 571	30 480
Fonds commercial	13 720		13 720	13 720
Immobilisations corporelles				
Constructions	214 766	79 378	135 388	57 083
Installations techniques, matériel et outillage	661 954	362 785	299 168	156 385
Autres immobilisations corporelles	1 017 452	719 301	298 150	334 264
Immob. en cours / Avances & acomptes	55 820		55 820	373 761
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	27 164	27 164		27 164
Autres titres immobilisés		4 520	-4 520	
Autres immobilisations financières	133 219		133 219	121 934
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 531 192	1 382 676	1 148 516	1 114 791
Stocks				
Marchandises	124 552		124 552	82 529
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 533 623	94 676	4 438 947	3 908 026
Personnel	48 547		48 547	74 651
Etat, Impôts sur les bénéfices	37 703		37 703	37 703
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	134 605		134 605	111 211
Autres créances	2 614 936	199 102	2 415 834	1 184 825
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	95 571		95 571	
Disponibilités	12 833 853		12 833 853	9 442 779
Charges constatées d'avance	145 909		145 909	114 464
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 569 299	293 778	20 275 522	14 956 188
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	23 100 492	1 676 454	21 424 038	16 070 979

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	60 000	60 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	80 000	80 000
Réserve légale	6 000	6 000
Autres réserves	1 322 409	1 641 606
Résultat de l'exercice	-302 009	-319 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES	666 399	1 468 409
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	<i>2 544 888</i>	<i>2 733 271</i>
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>73 761</i>	<i>2 170</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 618 649	2 735 441
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	225 224	392 071
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 624	3 465
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 432	640 362
<i>Personnel</i>	<i>234 580</i>	<i>223 240</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>372 396</i>	<i>385 896</i>
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>989 509</i>	<i>855 723</i>
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>235 146</i>	<i>192 483</i>
Dettes fiscales et sociales	1 831 631	1 657 342
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	63 079	
Autres dettes	15 694 999	9 173 889
TOTAL DETTES	20 757 639	14 602 571
TOTAL PASSIF	21 424 038	16 070 979

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	749 979	5,05	656 668	5,44	93 312	14,21
Production vendue	14 091 044	94,95	11 415 314	94,56	2 675 730	23,44
Autres produits	459 319	3,09	109 842	0,91	349 476	318,16
Total	15 300 342	103,09	12 181 824	100,91	3 118 518	25,60
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	514 995	3,47	449 669	3,72	65 325	14,53
Variation de stock (m/ses)	-43 404	-0,29	16 907	0,14	-60 311	-356,73
Autres achats & charges externes	8 425 219	56,77	6 376 478	52,82	2 048 741	32,13
Total	8 896 810	59,95	6 843 054	56,69	2 053 756	30,01
MARGE SUR M/SES & MAT	6 403 532	43,15	5 338 770	44,22	1 064 762	19,94
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	368 350	2,48	312 396	2,59	55 954	17,91
Salaires et Traitements	4 615 513	31,10	3 765 848	31,19	849 665	22,56
Charges sociales	1 749 548	11,79	1 598 685	13,24	150 863	9,44
Amortissements et provisions	310 824	2,09	433 466	3,59	-122 643	-28,29
Autres charges	372		4 505	0,04	-4 133	-91,75
Total	7 044 606	47,47	6 114 900	50,65	929 707	15,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	-641 074	-4,32	-776 130	-6,43	135 055	-17,40
Produits financiers	1 627	0,01	541		1 087	200,89
Charges financières	102 436	0,69	36 505	0,30	65 931	180,61
Résultat financier	-100 809	-0,68	-35 964	-0,30	-64 845	180,30
RESULTAT COURANT	-741 883	-5,00	-812 094	-6,73	70 211	-8,65
Produits exceptionnels	534 251	3,60	986 106	8,17	-451 855	-45,82
Charges exceptionnelles	594 377	4,00	462 923	3,83	131 454	28,40
Résultat exceptionnel	-60 126	-0,41	523 183	4,33	-583 309	-111,49
Participation des salariés			30 287	0,25	-30 287	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-802 009	-5,40	-319 198	-2,64	-482 812	151,26

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS Assistance Travaux Publics Service

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 21 424 038 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 802 009 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe en page 40.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de la poursuite de la pandémie Covid-19

Bien que l'exercice 2021 renoue avec un niveau d'activité supérieur à celui de l'exercice 2019, la poursuite de la pandémie COVID19 a toutefois impacté l'exercice social 2021 de la société ATPS puisque

- Celle-ci a dû faire face à des clusters sur plusieurs de ses agences altérant sa capacité à réaliser certains chantiers par suite de ces clusters, lesquels ont conduit à une perte d'exploitation estimée à 110 k€.
- Des mesures de chômage partiel ont dû être à nouveau déployées puisque la clientèle de ATPS a elle-même été impactée par des clusters Covid ou a préféré annuler certains chantiers par souci de prudence. De ce fait, un impact négatif en résultat d'exploitation se dégage à hauteur de 53 k€ correspondant au différentiel entre coût de l'activité partielle et remboursement opéré par l'Etat au titre de cette activité partielle.
- Une concurrence par « un effet prix » a été conduite par certains concurrents à laquelle la société ATPS n'a pas souhaité adhérer afin de ne pas dégrader ses marges, ce qui l'a conduit à ne pas être retenue pour certains chantiers.

Sur un plan trésorerie relativement aux deux PGE obtenus en 2020 d'un montant respectif de 900 000 euros, et 600 000 euros, l'amortissement du PGE de 900 K€ a débuté sur l'exercice 2021 à hauteur d'un montant de 118 k€, l'amortissement de celui de 600 k€ n'intervenant qu'à compter de mai 2022.

L'évènement Covid-19 étant toujours pendant à la date de clôture des comptes par ses effets de récurrence, la société ATPS ne peut en mesurer tous les impacts précis sur les exercices à venir et a en conséquence décidé d'adopter une politique de prudence sur le plan des effectifs en suspendant les recrutements et en ne remplaçant pas à brève échéance l'intégralité du personnel démissionnaire.

Par ailleurs, à la date d'arrêt des comptes par le Président, la Direction n'a pas d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

A l'exception des conséquences de la poursuite de la pandémie COVID 19 retracée ci avant, aucun autre élément significatif n'est venu affecter l'activité et les comptes sociaux 2021 de la société ATPS.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	13 720			13 720
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	148 583	258 516		407 098
Immobilisations incorporelles	162 303	258 516		420 818
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	128 238	86 528		214 766
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	470 350	449 423	257 819	661 954
- Installations générales, agencements aménagements divers	491 791	5 544	24 501	472 835
- Matériel de transport	340 679	52 080		392 759
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	125 700	26 158		151 858
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	373 761	55 820	373 761	55 820
Immobilisations corporelles	1 930 519	675 553	656 080	1 949 991
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	27 164			27 164
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	121 934	17 135	5 850	133 219
Immobilisations financières	149 098	17 135	5 850	160 383
ACTIF IMMOBILISE	2 241 920	951 204	661 931	2 531 192

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	258 516	675 553	17 135	951 204
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	258 516	675 553	17 135	951 204
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		373 761		373 761
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		282 319	5 850	288 170
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		656 080	5 850	661 931

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	13 720
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	13 720

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Situation du portefeuille titres de participation au 31-12-2021

La société ATPS détient en titres de participations, 60% des titres de la société ATPS CONCRETE et 100 % des titres de la société ATPS TALENTS.

Ces sociétés sont dépourvues d'activité depuis l'exercice 2020. Une décision de fermeture de ces sociétés doit intervenir juridiquement sur 2022.

En conséquence, il a été décidé au titre de l'exercice 2021 de procéder à une dépréciation à hauteur de 100 % de ces titres de participations soit un montant de 27 164 € et à une dépréciation du solde des avances consenties en compte courant soit un montant de 11 278 €.

Ces dépréciations affectent donc à concurrence le résultat financier à hauteur de 38 442 €.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
--	---------	---	-------------------------------------	---

- Filiales

(détenues à + 50 %)

EURL ATPS Talents 93160 NOISY LE GRAND	7 000	18 553	100,00	- 3 777
SAS ATPS CONCRETE 93160 NOISY LE GRAND	1 000	- 80 147	60,00	- 6 248

- Participations

(détenues entre 10 et 50%)

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	118 103	71 425		189 528
Immobilisations incorporelles	118 103	71 425		189 528
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	71 155	8 223		79 378
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	313 965	101 089	52 268	362 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	295 719	49 413	24 500	320 632
- Matériel de transport	221 853	54 156		276 008
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	106 334	16 326		122 661
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 009 026	229 207	76 768	1 161 465
ACTIF IMMOBILISE	1 127 129	300 632	76 768	1 350 992

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 648 542 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	133 219		133 219
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 533 623	4 420 012	113 611
Autres	2 835 792	2 835 792	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	145 909	145 909	
Total	7 648 542	7 401 713	246 830

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
INDEMNITES JOURNALIERES	21 597
ORGANISMES SOCIAUX - PRODUITS A RECEVOIR	11 700
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	29 484
DIVERS PROD. A RECEVOIR	82 291
Total	145 072

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		31 684		31 684
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	140 405	153 373		293 778
Total	140 405	185 057		325 462

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	10 471
Financières	38 442
Exceptionnelles	136 144

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 293 778 euros.

Incidence de la résiliation du contrat BNP FACTOR en avril 2020

La société ATPS a résilié en avril 2020 le contrat Factor mis en place avec BNP PARIBAS. A l'issue de la relation contractuelle, la position du compte BNP FACTOR dans les livres comptables de ATPS s'est avérée différente de celle constatée pour ATPS dans les livres comptables de BNP FACTOR.

Par mesure de prudence, eu égard au fait que BNP Factor indique de son côté avoir acquitté à ATPS l'ensemble des sommes qu'elle lui devait, la société ATPS a décidé de provisionner ledit compte à hauteur de 75 % du solde observé chez ATPS. Cette provision d'un montant de 131 624 euros été passé en dotations exceptionnelles et affecte donc à due concurrence le résultat exceptionnel de la société ATPS.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 756 014 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	73 761	73 761		
- à plus de 1 an à l'origine	2 544 888	565 380	1 979 508	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 432	322 432		
Dettes fiscales et sociales	1 831 631	1 831 631		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	63 079	63 079		
Autres dettes (**)	15 920 223	15 920 223		
Produits constatés d'avance				
Total	20 756 014	18 776 507	1 979 508	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 97 533

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 285 915

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEUR - FACT.NON PARVENUE	121 427
FOURNISSEURS IMMOBILISATION - FACT.NON PARVENUE	63 079
PERSONNEL - CONGES A PAYER	175 457
PERSONNEL - AUTRES CHARGES	46 822
PERSONNEL - NDF A PAYER	4 105
CHARGES SOCIALES S/ CONGES PAYES	70 183
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	159 154
CLIENTS, AVOIRS A ETABLIR	69 854
Total	710 080

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONST. AVANCE	145 909		
Total	145 909		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	14 027 092		14 027 092
Ventes de marchandises	749 979		749 979
Produits des activités annexes	63 952		63 952
TOTAL	14 841 023		14 841 023

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - TRANSFERTS DE CHARGES	1 450	
791100 - TRANSF CHARGES SALAIRES	232 396	
791200 - TRANSF CHARGES MATERIEL	147 909	
791201 - TRANSF CHARGES MATERIEL OPERATIONNEL	820	
791300 - TRANSF CHARGES TIPP	76 613	
	459 189	
Total	459 189	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 403	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	105 292	
Autres charges exceptionnelles	2 700	
Amortissement et Dotation Provision Exceptionnels	136 422	
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	347 560	
Produits des cessions d'éléments d'actif		264 833
Autres produits exceptionnels		360
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		269 057
TOTAL	594 377	534 250

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Information relative au conflit en UKRAINE :

La société ATPS s'est trouvée impactée par le conflit en UKRAINE notamment au regard de l'impact du prix de l'énergie et des matières premières ainsi que par une réduction de l'activité de ses clients "grands comptes". Des mesures d'activité partielle longue durée ont été mises en œuvre afin de limiter sur un plan financier au titre de l'exercice 2022 de ATPS les impacts économiques liés à ce conflit. Par ailleurs, une négociation d'un complément de facturation dénommé « surcharge énergétique » a été entreprise afin de juguler au mieux l'impact des hausses énergétiques et de préserver ainsi le niveau de marge.

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			16 607 502	124 049	16 731 551
Cumul exercices antérieurs			4 965 582	37 532	5 003 114
Dotations de l'exercice			2 422 215	17 743	2 439 958
Amortissements			7 387 797	55 275	7 443 072
Cumul exercices antérieurs			3 883 696	44 714	3 928 410
Exercice			2 874 343	23 287	2 897 630
Redevances payées			6 758 039	68 001	6 826 040
A un an au plus			2 713 950	22 245	2 736 195
A plus d'un an et cinq ans au plus			6 750 735	39 998	6 790 733
A plus de cinq ans			289 842	2 947	292 789
Redevances restant à payer			9 754 527	65 190	9 819 717
A un an au plus			144 477	943	145 420
A plus d'un an et cinq ans au plus			106 264	400	106 664
A plus de cinq ans			42 683	409	43 092
Valeur résiduelle			293 424	1 752	295 176
Montant pris en charge dans l'exercice			2 815 587	23 287	2 838 874

Autres informations

Engagements de retraite

La société ATPS a procédé à la valorisation de ces engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées en retenant les hypothèses de tarification :

• **Au titre des paramètres économiques :**

Un taux d'augmentation annuel des salaires de :

- o 1% Constant pour la catégorie : Employé administratif
- o 2% Constant pour la catégorie : Autres cadres
- o 1% Constant pour la catégorie : Ouvriers

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 1 % (inflation comprise).

• **Au titre des paramètres sociaux :**

Un départ à la retraite à l'initiative du salarié avec un âge de départ prévu, sauf dérogation individuelle, a :

- O 62 ans pour la catégorie : Employé administratif
- O 62 ans pour la catégorie : Autres cadres
- O 62 ans pour la catégorie : Ouvriers

• Avec un taux de rotation :

- o Moyen pour la catégorie : Employé administratif
- o Faible pour la catégorie : Autres cadres
- o Moyen pour la catégorie : Ouvriers

• Avec un taux de charges sociales patronales de :

- o 50 % pour la catégorie : Employé administratif
- o 50 % pour la catégorie : Autres cadres
- o 50 % pour la catégorie : Ouvriers

• **Au titre des paramètres techniques :**

- o L'année des calculs retenue est l'année 2021.
- o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.
- o La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.
- o Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.

Par suite de l'application des paramètres précités, la valorisation des engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'établit au 31 Décembre 2021 à un montant de 1.436.037 euros et à un montant de 699 810 euros de charges sociales pour un effectif de 145 personnes.

Décomposition de l'effectif de la société ATPS au 31 Décembre 2021 :

L'effectif de la société ATPS se décompose selon les catégories socio professionnelles suivantes au 31 Décembre 2021 :

Cadre dirigeant	1
Cadre	13
Agent de maîtrise	25
Ouvrier	106
Effectif Salarié global	145

Apprentis	6
Effectif Apprentis global	6

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS Assistance Travaux Publics Service			14 place Georges Pompidou Park Avenue A 93160 NOISY LE GRAND		
SIRET		4 0 0 8 1 9 3 3 0 0 0 0 6 1		Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			14 place Georges Pompidou Park Avenue A 93160 NOISY LE GRAND		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Location avec opérateur de matériel de construction			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	703 214
		Bénéfice imposable à 15 % 0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV à long terme imposables à 15 %	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Autres dispositifs art. 44 terdecies	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées		ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA	
- du prestataire :					
- du comptable : SAS SYNALLIANCE					
3 rue Jules Raimu Bâtiment B 31200 TOULOUSE					
Tél : 05 82 99 11 30					
- du conseil :					
Tél :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
Tél :					
- N° d'agrément :					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS Assistance Travaux Publics Service		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		14 place Georges Pompidou 93160 NOISY LE GRAND		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 0 0 8 1 9 3 3 0 0 0 0 6 1		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	407 098	AG	189 527	217 570
		Fonds commercial (1)	AH	13 720	AI		13 720
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	214 765	AQ	79 377	135 388
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	661 953	AS	362 785	299 168
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 017 451	AU	719 301	298 150
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX	55 820	AY		55 820
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	27 164	CV	27 164	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE	4 520	(4 520)
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	133 218	BI		133 218
TOTAL (II)		BJ	2 531 192	BK	1 382 676	1 148 516	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	124 551	BU		124 551
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	95 570	BW		95 570
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 533 622	BY	94 675	4 438 947
		Autres créances (3)	BZ	2 835 791	CA	199 102	2 636 689
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	12 833 853	CG		12 833 853
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	145 909	CI		145 909
TOTAL (III)		CJ	20 569 299	CK	293 777	20 275 521	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	23 100 491	1A	1 676 453	21 424 038	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an		CR	113 610
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS Assistance Travaux Publics Service		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 60 000)			DA	60 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	80 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	6 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 322 408	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(802 009)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	666 399	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 618 649	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	225 223	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 624	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	322 432	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 831 630	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	63 079	
	Autres dettes			EA	15 694 999	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	20 757 638		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	21 424 038		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	18 776 506
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	73 761	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS Assistance Travaux Publics Service						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	749 979	FB		FC	749 979	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	14 091 043	FH		FI	14 091 043	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	14 841 023	FK		FL	14 841 023	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	459 188	
	Autres produits (1) (11)					FQ	129	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	15 300 341
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	514 994	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(43 403)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	8 425 218	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	368 349	
	Salaires et traitements*					FY	4 615 513	
	Charges sociales (10)					FZ	1 749 547	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	300 353
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	10 470
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	371	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 941 416
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(641 074)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 627	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 627	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	38 442	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	63 993	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	102 436	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(100 808)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(741 883)	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation		347 559		347 559
TOTAL		347 559		347 559
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation		269 057		269 057
TOTAL		269 057		269 057
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise		SAS Assistance Travaux Publics Service		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	269 057		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	265 193		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	534 250		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	349 962		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	107 992		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	136 422		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	594 377		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(60 126)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	15 836 220		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	16 638 229		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(802 009)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	269 057	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	2 838 873	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	347 559	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	459 188	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	41	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Voir état annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	
	Autres charges d'exploitation				347 559		
	Autres produits d'exploitation					269 057	

SAS Assistance Travaux Publics Service

Cegid Group

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous ☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 403
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	105 292
Autres charges	2 700
Amortissements des immobilisations	136 422
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	246 817
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	264 833
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	360
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	265 193

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Assistance Travaux Publics Service

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	162 302	KE		KF	258 515	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	128 237	KQ		KR	86 528	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	470 349	KT		KU	449 423	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	491 791	KW		KX	5 544	
		Matériel de transport *				KY	340 678	KZ		LA	52 080	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	125 700	LC		LD	26 158	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	373 760	LL		LM	55 820	
	TOTAL III					LN	1 930 518	LO		LP	675 553	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	27 164	8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	121 934	IU		IV	17 135		
TOTAL IV					LQ	149 098	LR		LS	17 135		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 241 919	ØH		ØJ	951 203		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	420 818	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	214 765	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	257 818	MK	661 953	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM	24 500	MN	472 834	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	392 758	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	151 857	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC	373 760	ND		NE	55 820	NF		
	TOTAL III			IY	373 760	NG	282 319	NH	1 949 991	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	27 164	ØZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	5 850	2F	133 218	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	5 850	NK	160 382	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	373 760	ØK	288 169	ØL	2 531 192	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS Assistance Travaux Publics Service</u>										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	118 103	PF	71 424	PG		PH	189 527		
TOTAL I		RK	118 103	RM	71 424	RN		RO	189 527		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	71 154	PW	8 223	PX		PY	79 377		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	313 964	QA	101 089	QB	52 268	QC	362 785		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	295 719	QE	49 413	QF	24 500	QG	320 632		
	Matériel de transport	QH	221 852	QI	54 155	QJ		QK	276 008		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	106 334	QM	16 326	QN		QO	122 660		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	1 009 025	QV	229 207	QW	76 768	QX	1 161 464		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 127 128	ØP	300 631	ØQ	76 768	ØR	1 350 992		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés
Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		118 103			118 103
TOTAL I		118 103			118 103
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	71 154			71 154
Installations techniques, matériel et outillage industriels		313 964			313 964
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	295 719			295 719
	Matériel de transport	221 852			221 852
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	106 334			106 334
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL II		1 009 025			1 009 025
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		1 127 128			1 127 128
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Assistance Travaux Publics Service

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
--	--

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Assistance Travaux Publics Service										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	133 218	UV		UW	133 218				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	113 610				113 610				
	Autres créances clients	UX	4 420 012		4 420 012						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	15 250		15 250						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	33 296		33 296						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	37 703		37 703					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	134 605		134 605					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	29 484		29 484					
	Groupe et associés (2)	VC	67 478		67 478						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 517 973		2 517 973						
	Charges constatées d'avance	VS	145 909		145 909						
	TOTALUX		VT	7 648 542	VU	7 401 712	VV	246 829			
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
				– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	73 761		73 761						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 544 888		565 380		1 979 507				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	322 432		322 432						
Personnel et comptes rattachés		8C	234 579		234 579						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	372 396		372 396						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	989 509		989 509						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	235 145		235 145						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	63 079		63 079						
Groupe et associés (2)		VI	225 223		225 223						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	15 694 999		15 694 999						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	20 756 014	VZ	18 776 506		1 979 507				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	97 532	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	285 915	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS Assistance Travaux Publics Service

Néant ☐

Exercice N. clos le : 31/12/2021

I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	7 338	XE	12 243				
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 905						
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB							
		WI	20 541	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX							
		WJ	3 528	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8			
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN	27 164		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										WN		
											WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										XR			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	170 926				
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	234 402		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	802 009
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	14 016		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WP			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WW			
		Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)								XB			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								I6				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								WZ				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*										XA		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		XG	121 591			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	121 591	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
TOTAL II										XH	937 616		
III. RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										XJ	703 213		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	703 213		

SAS Assistance Travaux Publics Service

Cegid Group

SAS, Assistance Travaux Publics Service

Cegid Group

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS Assistance Travaux Publics Service</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	498 228
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	498 228
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	703 214
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	1 201 442
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	175 456
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
Effort construction	9K	20 541	9L	14 016	
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	20 541	YO 14 016
			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS Assistance Travaux Publics Service</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(319 197)				ZD	(319 197)	
	Prélèvements sur les réserves			ØE					ZE		
									ZF		
	TOTAL I			ØF	(319 197)				ZG		
							Report à nouveau (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	(319 197)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7	16 731 551		YQ	10 114 893	
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	315 439	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	737 887		XQ	1 023 934	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	19 270	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	706 395	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	22 437		ST	6 360 178	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	8 425 218	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	89 433	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	278 916	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	368 349	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	3 269 192	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 510 090	
DIVERS	— Montant brut des salaires *								ØB	4 576 417	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Assistance Travaux Publics Service

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Matériel Industriel	148 468	43 176		105 292
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I. Immobilisations*	1	264 833	159 541	159 541				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				27 164		
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		159 541			(27 164)		
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

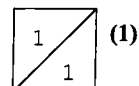
**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Assistance Travaux Publics Service</u>															Néant ☐			
Exercice ouvert le : <u>01/01/2021</u> et clos le : <u>31/12/2021</u>															Durée en nombre de mois <u>12</u>			
DECLARATION DES EFFECTIFS																		
Effectifs moyens du personnel															YP	132		
Dont apprentis															YF			
Dont handicapés															YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	14 841 023		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT			
TOTAL 1															OX	14 841 023		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	130		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE			
Subventions d'exploitation reçues															OF			
Variation positive des stocks															OD	43 403		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	459 188		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT			
TOTAL 2															OM	502 722		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Achats															ON	2 200 405		
Variation négative des stocks															OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	2 876 999		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	372		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY			
TOTAL 3															OJ	5 077 777		
IV Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	10 265 968
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	10 265 968		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	14 841 023		
Effectifs au sens de la CVAE															EY	132		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX			
Période de référence															GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Date de cessation															HR	/ /		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 0 0 8 1 9 3 3 0 0 0 0 6 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Assistance Travaux Publics Service

ADRESSE (voie) 14 place Georges Pompidou

CODE POSTAL 93160

VILLE NOISY LE GRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 750

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GROUPE PICHARDIE-BREZZO
 N° SIREN (si société établie en France) 539575282 % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 675
 Adresse : N° 14 Voie place Georges Pompidou
 Code Postal 93160 Commune NOISY LE GRAND Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination CM HOLDING
 N° SIREN (si société établie en France) 840756753 % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 75
 Adresse : N° 14 Voie place Georges Pompidou Park Avenue A
 Code Postal 93160 Commune NOISY LE GRAND Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 0 0 8 1 9 3 3 0 0 0 0 6 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Assistance Travaux Publics Service

ADRESSE (voie) 14 place Georges Pompidou

CODE POSTAL 93160

VILLE NOISY LE GRAND

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique EURL Dénomination ATPS Talents

N° SIREN (si société établie en France) 827807710 % de détention 100.00

Adresse : N° 14 Voie place Georges Pompidou

Code Postal 93160 Commune NOISY LE GRAND Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination ATPS CONCRETE

N° SIREN (si société établie en France) 843238007 % de détention 60.00

Adresse : N° 14 Voie place Georges Pompidou

Code Postal 93160 Commune NOISY LE GRAND Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Certifié Conforme
le 18 Juil 2022
le représentant légal

ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE
Société par Actions Simplifiée

14 Place Georges Pompidou
93160 NOISY-LE-GRAND

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

A l'assemblée générale de la société ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

53

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 3 Juin 2022

Le commissaire aux comptes
SARL ALBA AUDIT

Jérôme DAURIS

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes

Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

140 Avenue d'Allemagne

ZA Albasud - 82000 MONTAUBAN

Tél. 05.63.91.93.95

Siret 452 014 269 00032 - APE 8820 Z

ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE
Société par actions simplifiée
Au capital social de 60.000 euros
Siège social : 14 place Georges Pompidou – 93160 Noisy-le-Grand
400 819 330 RCS Bobigny
(Ci-après désignée la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 20 JUIN 2022**

[...]

TROISIEME DECISION

(Affectation du résultat)

La collectivité des Associés **approuve** la proposition du Président et **décide** de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, constituant une perte de 802 009 euros, de la manière suivante :

- Montant affecté au poste « autres réserves » antérieur en totalité, soit : - 802 009 euros

Par suite de cette affectation, le poste « autres réserves » présentera désormais un solde de 520.399 euros.

Rappel des dividendes :

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des Associés **constate** qu'il a été distribué :

- aucun dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- un dividende de 260.000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- un dividende de 250.000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

[...]

CINQUIEME DECISION

(Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités)

La collectivité des Associés **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

[...]

La société GROUPE PICHARDIE-BREZZO
représentée par Monsieur Patrick PICHARDIE, Président
Certifié conforme

